

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

UFI: 5MG2-Q0QX-200T-TQP4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0 Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.com

Fournisseur

Société: TUNAP Benelux
Rue: Oeverstraat 23
Lieu: B-9160 Lokeren
Téléphone: 0032 9 326 76 00 Téléfax: 0032 9 326 760 7
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence: antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1C; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 2; H373
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol
2-Ethylhexyl nitrate
Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine

Mention Danger**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

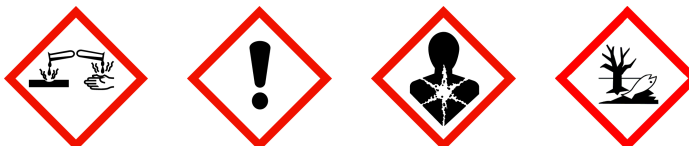
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 2 de 18

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 3 de 18

Composants pertinents

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	50 - < 100 %
	202-414-9 01-2119777867-13	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H373 H400 H410	
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates	10 - < 20 %
	918-481-9 01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5 - < 10 %
	204-881-4 01-2119565113-46	
	Aquatic Chronic 1; H410	
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate	5 - < 10 %
	248-363-6 01-2119539586-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H332 H312 H302 H411 EUH044 EUH066	
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	5 - < 10 %
	203-234-3 01-2119487289-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H335	
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	5 - < 10 %
	939-700-4 01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 4 de 18

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
95-38-5	202-414-9	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	50 - < 100 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1085 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
64742-48-9	918-481-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates	10 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = 4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >8000 mg/kg	
128-37-0	204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 6000 mg/kg	
27247-96-7	248-363-6	2-Ethylhexyl nitrate	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >4820 mg/kg; par voie orale: DL50 = >9640 mg/kg	
104-76-7	203-234-3	2-Ethylhexan-1-ol	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2047 mg/kg	
	939-700-4	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3313 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau, fatigue,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 5 de 18

Moyens d'extinction appropriésBrouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 6 de 18

peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (vapeur et aérosol)	-	2		8 h	
104-76-7	2-Éthylhexan-1-ol	1	5,4		8 h	



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 7 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,46 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	14 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,76 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,435 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,35 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,52 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,025 mg/kg p.c./jour
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 8 de 18

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	
Eau douce		0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,376 mg/kg
Sédiment marin		0,038 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,27 mg/l
Sol		0,075 mg/kg
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	
Eau douce		0,000199 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00199 mg/l
Eau de mer		0,00002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,458 mg/kg
Sédiment marin		0,046 mg/kg
Intoxication secondaire		16,67 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,017 mg/l
Sol		0,054 mg/kg
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate	
Eau douce		0,0008 mg/l
Eau de mer		0,00008 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,00074 mg/kg
Sédiment marin		0,00074 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,000191 mg/kg
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,01 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,69 mg/l

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)
Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 9 de 18

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune, claire
Odeur:	sur le solvant

		Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	160 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	0,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %	
Point d'éclair:	69 °C	ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	215 °C	
pH-Valeur (à 20 °C):		DIN 19268
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	25,2 mm ² /s	DIN EN ISO 3104
Densité (à 20 °C):	0,9 g/cm ³	DIN 51757

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

Point d'écoulement: Aucune information disponible.

Viscosité dynamique: DIN 53019-1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 10 de 18

Durée d'écoulement:
(à 20 °C)

DIN EN ISO 2431

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1521 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 11 de 18

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol				
	orale	DL50 ca. 1085 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates				
	orale	DL50 >8000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4951 mg/l	Rat		
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol				
	orale	DL50 > 6000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate				
	orale	DL50 >9640 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >4820 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 11 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol				
	orale	DL50 2047 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 3000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 11 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine				
	orale	DL50 3313 mg/kg	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 12 de 18

Peut provoquer une allergie cutanée. (Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 13 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,3 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,03	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0,163	48 h	Daphnia magna	Study report (2010)	OECD Guideline 202
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >1000	96 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >1000	48 h	Daphnia magna		
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 0,199	96 h	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,758	96 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0,48	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,053	30 d	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,069	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () > 10000	3 h	Boue activée	Study report (2000)	OECD Guideline 209
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2010)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 12,6	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1998)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 12,6	48 h	Daphnia magna	Study report (1998)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () > 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2010)	OECD Guideline 209
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 17,1	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 11,5	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 39 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 14 de 18

Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,3 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (1988)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,976	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2013)	OECD Guideline 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	8,4
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5,03
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate	5,24
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	2,9
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	6,56

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	371,8		EPIWIN calculation (
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	465	fish	REACH Registration D
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	1676		EPIWIN (2011)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 15 de 18

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 3267**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (2-
transport de l'ONU: (2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 8**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8

Code de classement: C7

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 3267**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (2-
transport de l'ONU: (2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 8**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 16 de 18

Étiquettes:	8
Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 3267
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 3267
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 17 de 18

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

E1 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 2.**Abréviations et acronymes**

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement
concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL: Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

ATEL (EC): Short Term Exposure Limit

LC50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

985 System Schutz Fuel Guard 500ml ALL

Date de révision: 29.04.2024

Code du produit: 1106152

Page 18 de 18

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1C; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)